

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

**SEANCE**  
**Du 10 juin 2020**

### PROJET DE DELIBERATION

#### **2020/18 DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section investissement).

Cette décision modificative inclut également un transfert de charges avec la Ville de Lille.

ADOPTE A LA MAJORITE,  
Abstentions : Mme ACS - M. HENRI (pouvoir).  
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme